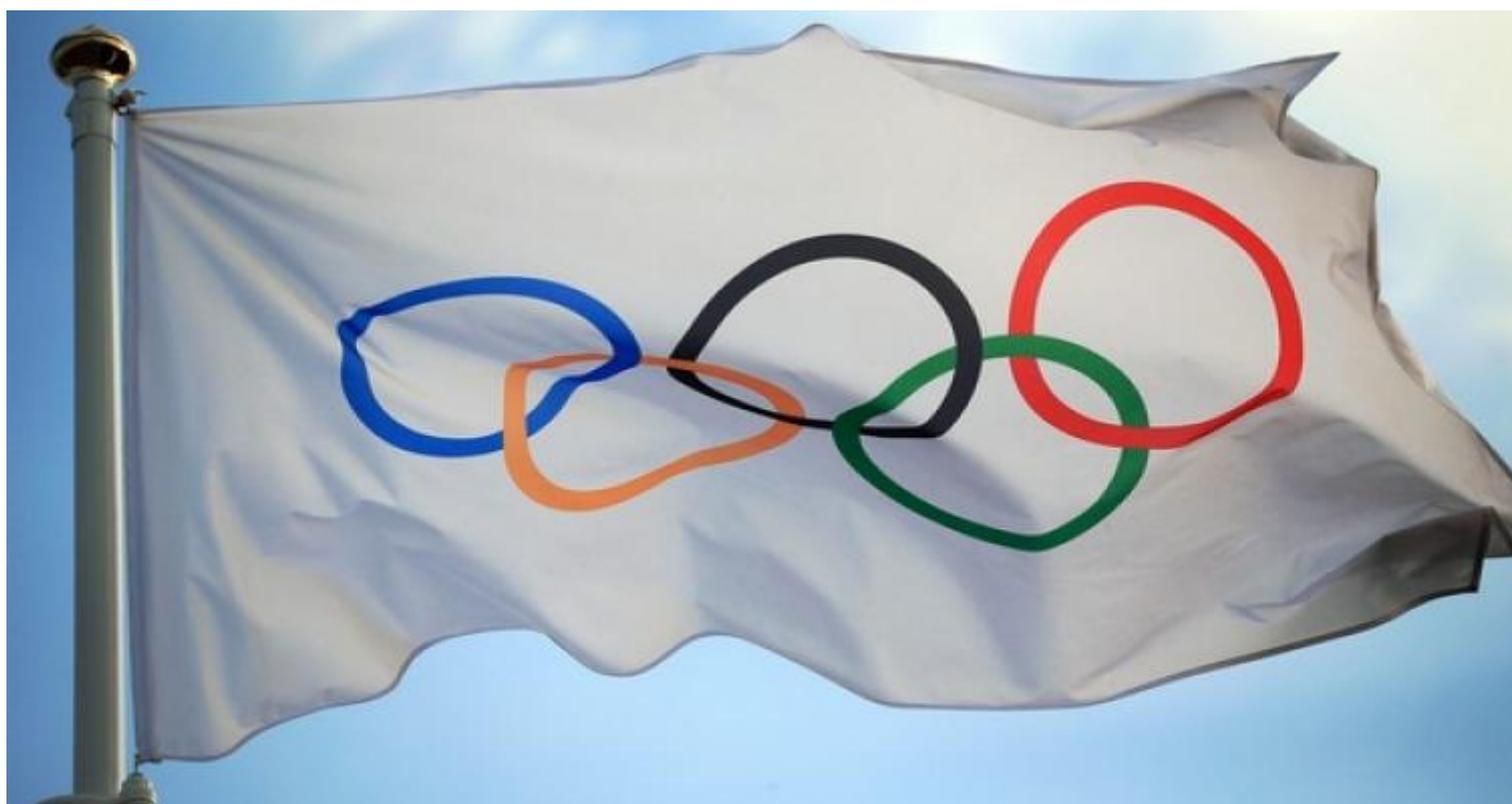


La boxe garde sa place aux JO de Tokyo alors que l'AIBA pourrait être suspendue



La Havane, 23 mai, (RHC).- La commission exécutive du Comité International Olympique a recommandé ce mercredi la suspension de l'AIBA, l'Association internationale de Boxe amateur et pourtant la boxe devrait garder sa place au programme des sports des prochains Jeux Olympiques à Tokyo en 2020.

Le CIO doit se prononcer sur cette recommandation de sa commission exécutive lors de la session qui se tiendra du 24 au 26 juin à Lausanne, en Suisse.

Ces recommandations découlent du rapport présenté par le comité d'enquête.

«Celui-ci a été mis en place par la commission exécutive du CIO le 30 novembre 2018, en raison de la gravité de la situation concernant la gouvernance, l'éthique, la gestion financière, ainsi que l'arbitrage et le jugement, signale une communiqué rendu public ce mercredi. Ces sujets de préoccupation avaient déjà été soulevés en 2017 et ont été suivis de près. Depuis, il n'y a pas eu de progrès satisfaisants. Après discussion approfondie, la commission exécutive a décidé de recommander à la Session du CIO de maintenir la boxe au programme des Jeux Olympiques de Tokyo 2020.

Le tournoi olympique de boxe de Tokyo 2020 ainsi que toutes les compétitions de qualification seront organisés conformément aux directives établies par la commission exécutive du CIO.

Cette instance a en outre confirmé que si les décisions ci-dessus sont entérinées par la Session du CIO en juin 2019, le quota total d'athlètes pour la boxe aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 resterait à 286 et le nombre total de huit épreuves masculines et cinq épreuves féminines serait également maintenu, comme approuvé précédemment le 9 juin 2017.

Il s'agit là d'une nouvelle étape vers l'égalité des sexes dans la boxe, après avoir eu dix épreuves masculines et trois épreuves féminines aux Jeux de Londres 2012 et Rio 2016. Par ailleurs, la commission exécutive a également fait remarquer que le CIO n'a encore confirmé aucun système de qualification ni aucune épreuve de qualification olympique pour la boxe en vue des JO de Tokyo 2020. Le CIO doit fixer un nouveau calendrier pour les épreuves de qualification olympique, entre janvier et mai 2020.

Quant au statut de reconnaissance définitive de l'AIBA, il sera en principe revu après les Jeux de Tokyo 2020. L'évolution de la situation de l'AIBA et les progrès accomplis par cette dernière en ce qui concerne la Charte olympique et le Code d'éthique du CIO sont surveillés par un comité de suivi spécial qui est composé des membres de l'ancien comité d'enquête.»

« La décision d'aujourd'hui a été prise dans l'intérêt des athlètes et de la boxe. Nous voulons nous assurer que les athlètes peuvent réaliser leur rêve de participer aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 tout en tirant les conséquences qui s'imposent pour l'AIBA à la suite des recommandations du comité d'enquête. Dans le même temps, nous offrons une possibilité de lever la suspension, mais des changements fondamentaux sont nécessaires», a déclaré le président du CIO, Thomas Bach.

Dans un message succincte, l'AIBA dit avoir pris note de l'annonce faite par le Comité International Olympique.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/deportes/191528-la-boxe-garde-sa-place-aux-jo-de-tokyo-alors-que-laiba-pourrait-etre-suspendue>



Radio Habana Cuba